

LEBEL
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital social de 1 000,00 €
3 Boulevard du Commandant Passicot
64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ
En cours de constitution au RCS de Bayonne

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 27 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 27 juillet,

Madame Océanne SERRA-LEBEL, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société LEBEL et associée unique de ladite Société (ci-après "L'Associée Unique").

Suite à l'issue de la signature des statuts de la société Société à responsabilité limitée unipersonnelle LEBEL

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Création d'une Société à responsabilité limitée unipersonnelle ;
- Nomination de Madame Océanne SERRA-LEBEL en qualité de Gérante ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

—

PREMIÈRE DÉCISION

Constitution de la Société

Les associés décident de constituer une Société à responsabilité limitée unipersonnelle, régie par les dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que par les statuts adoptés aux termes du présent acte.

Les principales caractéristiques de la Société sont les suivantes :

Dénomination sociale : LEBEL

Capital social : 1 000 €

Parts Sociales composant le capital social : 1 000

Siège social : 3 Boulevard du Commandant Passicot, 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés.

L'objet social de la Société est le suivant :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Bar et débit de boissons, snack, restauration rapide,
- Dépôt-vente et organisation d'événements,
- Ainsi que toutes prestations matérielles ou intellectuelles et toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières, financières (en ce compris la prise de participation ou la constitution de sociétés) ou de promotion publicitaire, pouvant être rattachées directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou à tous objets similaires ou connexes et de nature, ou susceptible d'en faciliter et promouvoir l'extension et le développement.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de Madame Océanne SERRA-LEBEL en qualité de Gérante

L'Associée Unique décide de nommer Madame Océanne SERRA-LEBEL, née le 17/07/2003 à BRUGES (France), de nationalité Française, dont l'adresse a été occultée en application du décret n°2025-840 du 22 Août 2025, en tant que Gérante.

Madame Océanne SERRA-LEBEL exercera ses fonctions sans limitation de durée.

Madame Océanne SERRA-LEBEL a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Gérante, et qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, ainsi qu'à toute personne spécialement habilitée à cet effet, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires, administratives ou de publicité consécutives aux décisions qui précèdent.

—

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.

L'Associée Unique :

Signé par Océanne SERRA-LEBEL
Le 18 août 2026

Signed with
Universign doc_yqoZ
tx_dm0PYL13AA0m

Madame Océanne SERRA-LEBEL, Gérante et associée